



MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 octobre 2025 à 19h00

15 MEMBRES PRÉSENTS SUR 16	Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. DECLERCQ Ludovic, Mme RAUMEL Karine, M. RUSE Serge, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, Mme FRANCOIS Vanessa
0 MEMBRE(S) EXCUSÉ(S)	/
1 MEMBRE(S) ABSENT(S)	Mme LURION Eve-Hélène
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	Mme RAUMEL Karine a été désignée par le Conseil municipal (art. L2121-15 du CGCT)

- **Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal**

Le Maire demande aux conseillers s'ils ont bien tous reçu le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal et s'il y a des remarques.

Le Maire soumet le procès-verbal aux voix. **Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

1. Acquisition d'un terrain rue de l'Ancienne Mairie

Madame le Maire présente ce point et apporte des précisions aux questions posées.

Vu la délibération d'acquisition de « l'Octroi » en date du 19/10/2022,
Considérant le projet d'aménagement de « l'Octroi », il s'avère nécessaire d'acquérir la parcelle AB 16 pour pouvoir garantir l'accès à la parcelle AB 15 où se trouve le bâtiment,

Parcelle concernée par l'achat :

AB 16 : 1 274 m² propriétaire : IMBEAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de l'acquisition de la parcelle cadastrée :

- AB 16 d'une superficie de 1 274 m² moyennant la somme de 20 000 € (A noter que la parcelle AB 16 est en cours de division en deux parcelles)

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion des transactions correspondantes

PREND en charge les frais de notaire en relation avec ces acquisitions.

2. Débat sur les enjeux et objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Thomas Raulin présente ce point et apporte des précisions aux questions posées.

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L.153-12 imposant l'organisation d'un débat sur le PADD ;

Considérant l'exposé de Madame le Maire présentant les orientations générales du PADD de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle (CC3M) définit la stratégie territoriale à l'horizon 2041 dans le cadre du PLUi, notamment trois grandes ambitions :

1. Faire battre le cœur des bourgs et villages
 - Conforter l'armature territoriale autour des pôles principaux (Bayon, Gerbéviller, Blainville-sur-l'Eau – Damelevières).
 - Adapter l'offre résidentielle aux évolutions démographiques (910 logements à produire entre 2027 et 2041).
 - Développer les services, équipements, commerces, et accompagner le vieillissement.
 - Soutenir l'économie locale (agriculture, artisanat, tourisme, petites entreprises) et renforcer l'attractivité par un tourisme vert et durable.
 - Améliorer les mobilités en favorisant les modes doux, les transports collectifs et le covoiturage.
2. Intensifier l'action face à l'urgence écologique et climatique
 - Réduire la consommation foncière et tendre vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN).
 - Préserver la biodiversité, l'eau, les forêts et les sols.
 - Engager la transition énergétique via la rénovation des bâtiments et le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, hydroélectricité, méthanisation, agrivoltaïsme).
3. Bien vivre au quotidien
 - Préserver le cadre de vie, les paysages, le patrimoine bâti et vernaculaire.
 - Anticiper et réduire les risques (inondations, mouvements de terrain, incendies, pollutions).
 - Favoriser des modes de vie durables (alimentation de proximité, agriculture urbaine, circuits courts, gestion des déchets et économie circulaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité

PREND ACTE

De la tenue du débat sur les orientations générales du PADD. Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance des objectifs et enjeux du PADD et en ont débattu collectivement.

3. Subvention à une association

Sylvie Delorme présente ce point et apporte des précisions aux questions posées.

Vu la délibération n°2025-13 portant attribution des subventions aux associations,
Vu la demande de l'association GV Mini sport arrivée après la date de dépôt de demande de subvention,
Considérant qu'il y avait des craintes sur le devenir de cette association l'année prochaine,

Il est proposé de verser une subvention selon les critères de 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité

DECIDE

D'attribuer une subvention de 420 € à l'association GV Mini Sport.

4. Subvention exceptionnelle

Sylvie Delorme présente ce point et apporte des précisions aux questions posées.

Vu la demande de l'association l'Ecole de Musique du Bayonnais,
Considérant le projet de création d'un orchestre éphémère amateur,

L'objectif est de mobiliser et rassembler les musiciens amateurs, adhérents ou non de l'école de musique, en vue de créer un orchestre éphémère et participer au défilé de la Saint Nicolas organisée le 06/12/2025 par le Comité des Fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

D'attribuer une subvention de 330 € à l'association l'Ecole de Musique du Bayonnais.

5. Questions et informations diverses

- Madame le Maire et Thomas Raulin font un compte rendu de la réunion tenue avec MMD 54 concernant la liaison cyclable entre Roville-devant-Bayon et Bayon. Une opportunité a été identifiée pour aménager une voie verte rue de la Moselle. En revanche, la situation est plus complexe au niveau des ponts de la Moselle : la construction de deux passerelles, trop coûteuse, n'est pas envisageable. Une alternative serait de prolonger un système d'alternat régulé par des feux, permettant ainsi de maintenir une voie sécurisée dédiée aux cyclistes.
- Damien Cunat informe que le recensement aura lieu début 2026 et qu'il y a nécessité de recruter 4 agents recenseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h10.

La Secrétaire de séance,
Karine RAUMEL

Le secrétaire général,
Lucas MORAND

Le Maire,
Nicole CHARROIS